

Convocation des Elus  
le : 10 JAN 2022  
Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 janvier 2022

**FIXATION DES TYPES ET MONTANTS DE VACATION AU SEIN DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** Décide de dresser la liste des vacations auxquelles pourront recourir les services de l'Etablissement public interdépartemental et de fixer pour chacune d'elle les montants conformément au tableau ci-après :

Fonctions	Missions	Taux de vacation
Animateur	Animation d'ateliers	- Animation pédagogique (atelier) : - 26,73€ brut/heure - Préparation d'ateliers (hors animation) : - 13,36€ brut/heure
Animateur/Conférencier	Visites guidées	- Taux de base : 29,40€ brut/heure - Visites dimanches ou jours fériés : 32,07€ brut/heure - Visites en langues étrangères : - 34,74€ brut/heure

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20220127-2022-EPI-CA-216-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022

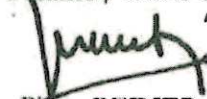
Intervenants	Intervenants pédagogiques dans le cadre des actions développées auprès des enseignants et tout type d'emprunteur, pour les formations aux outils pédagogiques du service archéologie (mallettes pédagogiques notamment) Intervenants pédagogiques dans le cadre des actions de formation du service de la voirie.	- 45 € brut/heure - 60 € brut/heure - 100 € brut/heure
Intervenant exploitation	Accompagnement des équipes départementales sur des activités d'exploitation menées en période de crise viabilité hivernale, crue, phénomène météorologique	- 23,84 € brut/heure majoré de 100% en cas de tarif horaire de travail de nuit (19h-7h) ou week-end
Expert technique	Expertises techniques domaine des ouvrages d'art, des feux tricolores et des activités de la voirie (à moduler selon les parcours, compétence de l'expert).	- 100 € brut/heure - 150€ brut/heure

**ARTICLE 2 :** Pour les intervenants pédagogiques, ainsi que pour les experts techniques, une modulation de la rémunération est possible en fonction du CV, du parcours professionnel et de la renommée de l'intervenant.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses relatives au paiement des vacances seront imputées sur les crédits inscrits au BP 2022 – chapitre 012.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental

Yvelines/ Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER

Président du Conseil départemental des Yvelines

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20220127-2022-EPI-CA-216-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022